

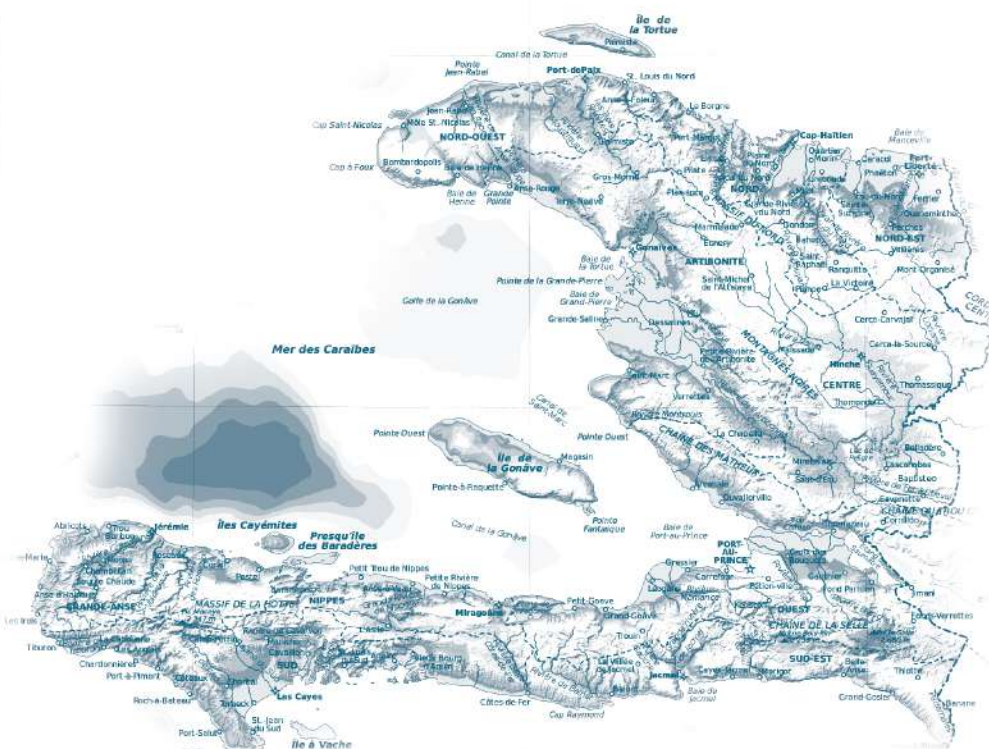
Tarah Télusma Thelusme

Chef de Service

Direction de l'Investissement Public, Ministère de la
Planification et de la Coopération Externe

Analyse des coûts et des avantages

Appliquer les lois sur la décentralisation en Haïti



APPLIQUER LES LOIS SUR LA DECENTRALISATION EN HAÏTI

Haïti Priorise

Tarah Télusma Thelusme

Chef de Service

Direction de l'Investissement Public, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

© 2017 Copenhagen Consensus Center

info@copenhagenconsensus.com

www.copenhagenconsensus.com

Cet ouvrage a été produit dans le cadre du projet Haïti Priorise.

Ce projet est entrepris avec le soutien financier du gouvernement du Canada. Les opinions et interprétations contenues dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Canada

Certains droits réservés



Cet ouvrage est disponible sous la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0 ([CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)). Selon les termes de la licence Creative Commons Attribution, vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre et adapter ce travail, y compris à des fins commerciales, dans les conditions suivantes :

Attribution

Veillez citer l'ouvrage comme suit : #NOM DE L'AUTEUR#, #TITRE DU RAPPORT#, Haïti Priorise, Copenhagen Consensus Center, 2017. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 4.0.

Contenu d'un tiers

Copenhagen Consensus Center ne possède pas nécessairement chaque élément du contenu figurant dans l'ouvrage. Si vous souhaitez réutiliser un élément de l'ouvrage, il est de votre responsabilité de déterminer si l'autorisation est nécessaire pour cette réutilisation et d'obtenir l'autorisation du détenteur des droits d'auteur. Par exemple les tableaux, les illustrations ou les images font partie de ces éléments mais ne s'y limitent pas.

RESUME ACADEMIQUE

La théorie de la décentralisation part du principe que pour amorcer un développement local et participatif, il faut accorder un certain pouvoir à des collectivités locales reconnues par la constitution ou par la loi. La décentralisation doit permettre aux populations rurales d'assurer leur développement, plus et de meilleure façon. Le but de cette intervention est d'étudier les coûts et avantages de l'application de l'ensemble des préceptes par des lois, des décrets et autres définis dans le cadre de la décentralisation.

RESUME DES POLITIQUES

Vue d'ensemble et contexte

Trente six (36%) de la population totale vit dans le département de l'Ouest, et 92% de cette population de l'Ouest vivent dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.¹ La décentralisation est une nécessité en Haïti: les activités sont concentrées autour d'une seule ville, et la tendance de migration y est forte, réduisant ainsi les capacités des autres communes d'attirer les ressources humaines nécessaires pour gérer les municipalités et collecter les recettes. En outre, avec cette population entièrement centralisée, la machine administrative est lourde et l'Etat ne peut être efficace et efficient sur le territoire national. De ce fait, la déconcentration devient aussi une nécessité. Car, pour assurer le développement économique et social du pays, l'Etat doit commencer par mettre en place les balises nécessaires à la décentralisation.

Globalement, la décentralisation est un transfert d'autorité et de responsabilités des fonctions publiques, de l'administration centrale, vers les instances gouvernementales subordonnées ou quasi autonomes et/ou vers le secteur privé. En 2011, la Banque Mondiale définit la décentralisation comme étant un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé à la fois, par l'Etat et par des personnes morales autonomes soumises au contrôle, en principe de légalité, des autorités étatiques qui implique le transfert d'attributions de l'Etat à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion.

¹ Calculs faits à partir des données sur la population tirées dans l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme de l'IHSI, 2012

Il existe différents types de décentralisation : politique, administrative, fiscale, la décentralisation du marché et la décentralisation territoriale. Il y a un chevauchement de sens de ces termes, mais les définitions précises importent moins qu'une approche globale de la question. Ces différents types de décentralisation peuvent revêtir plusieurs formes dans différents pays, au sein d'un même pays ou d'un même secteur. La Constitution de 1987 accentue sur trois types de décentralisation : administrative, politique et fiscale. On retrouve aussi ces deux derniers dans le décret du 1^{er} février 2006 définissant le cadre général de la décentralisation et dans tous les textes législatifs permettant la bonne gestion des communes.

Faire appliquer les lois sur la décentralisation en Haïti implique d'abord une étude des différents types de décentralisation définis à travers les lois et une accentuation sur les décentralisations politique et fiscale. Il convient donc d'analyser la mise en application des bases définies dans la Constitution de 1987 ainsi que les autres préceptes définis dans toute autre loi relative à la décentralisation ou au fonctionnement d'un ou des Collectivités Territoriales (CT). A ceci s'ajoutent les coûts et avantages devant permettre la mise en place des éléments cruciaux de cette décentralisation.

Le but de cette recherche est d'analyser les coûts et les avantages de la mise en œuvre de la décentralisation tel que prescrit dans les textes législatifs autour de ce concept. C'est à dire, les coûts et les avantages sont calculés pour les actions suivantes: la mise en place des conseils techniques aux mairies, la formation des élus locaux, et la mise en disposition des ressources nécessaires pour l'exécution des devoirs municipaux. Cette recherche s'appuie aussi sur des informations fournies par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT).

Facteurs relatifs à la mise en œuvre

La décentralisation est d'une envergure nationale. Elle concerne la population des dix (10) départements, les 140 communes. Les coûts et les avantages définis dans cette intervention sont globaux.

Les coûts directs définis dans le cadre de cette intervention sont :

la formation des élus locaux et des cadres territoriaux

la mise en place des Conseils Techniques aux mairies

la mise en branle des ressources dues aux mairies et assemblées

A ces coûts s'ajoutent les coûts d'achat de matériels pour le fonctionnement des mairies, des Asecs et des Casecs. Ces coûts n'ont pas pu être calculés dans le cadre de cette intervention à cause de la difficulté de trouver des informations relatives au fonctionnement de chaque mairie et des nécessités en matériels des Asecs et Casecs. Mais ces coûts paraissent négligeables.

Organe d'exécution

L'organe d'exécution de cette intervention devrait être le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), en collaboration étroite avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

Les risques associés à l'intervention

Il y a toujours le risque de l'instabilité politique, émanant des élections locales ou les confusions associées avec les devoirs des élus locaux, si leurs responsabilités ne sont pas bien définies. De ce fait, dans le cadre de la décentralisation, il faut que l'Etat central retienne à son niveau les rôles de contrôle et de supervision. Un autre risque pourrait être la faiblesse de la capacité administrative ou technique au niveau local, malgré la composante d'une formation, qui pourrait entraîner une baisse en efficacité et en rendement de la fourniture des services.

Justification de l'intervention

Notre intervention consiste à appliquer les lois sur la décentralisation en Haïti. Les lois sur la décentralisation en Haïti, définissent les différentes structures devant être mises en place au sein des CT afin d'assurer la bonne gestion de ces dernières. Dans un contexte de décentralisation, les CT les plus importantes sont la commune et la section communale. L'importance de la commune vient du fait qu'elle a l'autonomie administrative et financière. La mairie de la commune a pour devoir de mettre en place un schéma d'aménagement, elle intervient dans la gestion de l'espace public, dans l'éducation, la santé, etc. Tout ce qui a rapport au bien être de la population communale. Et la section communale parce qu'elle est la subdivision de la commune. Les élus locaux des sections communales (ASEC et CASEC) sont proches de la population et doivent être en mesure d'identifier les besoins de la population,

de déterminer les plus nécessaires et d'assembler les informations nécessaires afin que la mairie puisse élaborer son plan de développement communal. D'où la nécessité de former les élus locaux et de mettre en place les conseils techniques des mairies.

Avantages

L'avantage direct de cette intervention provient de la décentralisation fiscale qui engendre une satisfaction de la part de la population, émanant du fait que les communes soient plus capable de gérer les subventions et transferts de l'Etat, améliorant la prestations des services publics.

Non-chiffrées sont les retombées institutionnelles, une conséquence de l'autonomie financière des collectivités locales. L'Etat sera plus disponible sur le territoire national. La décentralisation augmente les compétences des communes et leur permet de s'assumer financièrement. De ce fait, elle peut réduire le taux de migration vers la capitale et augmenter les ressources humaines locales, stimulant les investissements du secteur privé. Sur un plan agricole, elle peut conduire à une meilleure gestion des productions/ plantations locaux. En somme, la décentralisation a un effet positif sur de nombreux domaines pouvant conduire au développement.

Tableau 1. coûts et avantages, en gourdes

Taux d'actualisation	Avantages	Coûts	Ratio coût-avantage
3%	111 793 724 079	10 946 138 738	10,21
5%	105 577 293 249	10 348 368 541	10,20
12%	87 605 139 069	8 617 069 572	10,17

GLOSSAIRE

ASEC : Assemblée de la Section Communale

CASEC : Conseil d'Administration de la Section communale

CT : Collectivités Territoriales

FGDCT : Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales

MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

PIP : Programme d'Investissement Public

INTRODUCTION	1
ANALYSE DOCUMENTAIRE	2
LA DECENTRALISATION	2
<i>La décentralisation politique</i>	2
<i>La décentralisation administrative</i>	2
<i>La Décentralisation fiscale et financière</i>	3
<i>Les Collectivités Territoriales et la décentralisation en Haïti</i>	3
<i>La Décentralisation fiscale en Haïti</i>	5
<i>La décentralisation fiscale et la satisfaction des citoyens</i>	7
CALCUL DES COÛTS ET DES AVANTAGES	9
LES COÛTS	9
<i>Formation des élus locaux et des cadres territoriaux</i>	9
<i>Mise en place des Conseils Techniques dans les mairies</i>	11
<i>Allocations des mairies et des loyers</i>	11
LES AVANTAGES	12
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE	14
ANNEXE 1. CONTENU DES FORMATIONS DES MAIRES	16
ANNEXE 2. CONTENU DES FORMATIONS DES CASECS	17
ANNEXE 3. COURS SPECIALISES A L' INTENTION DES MAIRES, DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES CASEC	18

INTRODUCTION

Trente six (36%) de la population totale vit dans le département de l'Ouest, et 92% de la population de l'Ouest vivent dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.² La décentralisation est une nécessité en Haïti: les activités sont concentrées autour d'une seule ville, et la tendance de migration y est forte, réduisant ainsi les capacités des autres communes d'attirer les ressources humaines nécessaires pour gérer les municipalités et collecter les recettes. En outre, avec cette population entièrement centralisée, la machine administrative est lourde, et l'Etat ne peut être efficace et efficient sur le territoire national. Et du fait, il y a une concentration des services publics dans cet espace géographique: 46% des agents de la fonction publique se trouvent dans la capitale et les environs. Il y a une plus grande disparité entre les zones urbaines et rurales: 86% dispensent des services en milieu urbain, contre 14% en milieu rural.³

Globalement, la décentralisation est un transfert d'autorité et de responsabilités des fonctions publiques, de l'administration centrale, vers les instances gouvernementales subordonnées ou quasi autonomes et/ou vers le secteur privé. La Banque Mondiale (2011) définit la décentralisation comme étant un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé à la fois, par l'État et par des personnes morales autonomes soumises au contrôle, en principe de légalité, des autorités étatiques qui implique le transfert d'attributions de l'Etat à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion.

Il existe différents types de décentralisation: politique, administrative, fiscale, la décentralisation du marché et la décentralisation territoriales. La Constitution de 1987 accentue sur trois types de décentralisation, ainsi que des textes législatifs sur la décentralisation et de ceux qui concernent les compétences des communes.

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons considéré l'aspect politique à travers le transfert de pouvoir de l'Etat central aux CT; l'aspect fiscal pour l'étude de nos avantages; territoriale à travers la délimitation des CT et administrative dans l'aspect de la mise en place

² Calculs faits à partir des données sur la population tirées dans l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme de l'IHSI, 2012

³ Gouvernement d'Haïti, Commission nationale à la réforme administrative. "Problématique de la décentralisation et réalité des collectivités territoriales", mars 2002

des Conseils Techniques au niveau des mairies et de la formation des élus locaux. Le but de cette recherche est d'analyser les coûts et les avantages de la mise en œuvre de la décentralisation tel que prescrit dans les textes législatifs autour de ce concept. Cette recherche s'appuie aussi sur des informations fournies par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT).

ANALYSE DOCUMENTAIRE

La décentralisation

La décentralisation est un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus les affaires propres d'une CT. Par le principe de la personnalité morale, c'est à dire la reconnaissance d'une personnalité juridique propre, des pouvoirs de décision, justifiés par l'existence de ces affaires propres, sont reconnus à ces entités administratives autres que l'Etat et non situés par rapport à lui dans une relation hiérarchique.⁴

Selon la commission travaillant sur la question de décentralisation de la Columbia University et la Banque mondiale, il existe différents types de décentralisation.

La décentralisation politique

La décentralisation politique vise à conférer aux citoyens ou à leurs élus plus de pouvoirs de décision. Elle est souvent liée au pluralisme politique et au gouvernement représentatif mais elle peut soutenir la démocratisation en donnant aux citoyens ou à leurs élus plus d'influence dans la formulation et l'exécution de la politique d'une administration. Les partisans de la décentralisation politique se basent sur l'hypothèse que les décisions prises avec une plus grande participation des administrés sont bien fondées et répondent mieux aux besoins des intérêts divers de la société que celles prises uniquement par les autorités politiques au niveau central.

La décentralisation administrative

La décentralisation administrative vise à refaire la répartition, à différents échelons de gouvernement, de responsabilités et de ressources financières, pour assurer la fourniture de services publics. C'est le transfert de responsabilité de la planification, du financement et de la gestion liée à certaines fonctions du gouvernement central et de ses organes vers des unités

⁴ Deshommes (2004)

d'administration sur le terrain, des cellules ou niveaux subalternes de l'administration, des autorités publiques semi-autonomes, des municipalités ou des régions.

Les trois principales formes de décentralisation administrative: *La déconcentration* refait une répartition de pouvoirs de décision, de responsabilités financières et de gestion entre les différents échelons du gouvernement central. *La délégation de pouvoir* transfère le processus de prise de décision et d'administration vers des organisations semi-autonomes qui, en dernier ressort, doivent lui rendre des comptes. *La dévolution* se fait quand le gouvernement central transfère les pouvoirs de décision, l'autorité en matière de finances et de gestion vers des unités d'administration locales quasi-autonomes avec statut de municipalité.

La Décentralisation fiscale et financière

La décentralisation fiscale se définit par le transfert vers les Administrations locales, des pouvoirs de décisions relatives à la mobilisation des ressources au niveau local en vue de l'exécution des responsabilités dévolues par le gouvernement central.⁵

La Décentralisation Economique ou Décentralisation du Marché

Ceci comprend un transfèr complet des fonctions administratives du secteur public au secteur privé, permettant que les fonctions qui relevaient primordialement ou exclusivement du gouvernement soient exercées par le secteur privé, les communautés, les coopératives, les associations volontaires privées et d'autres organisations non gouvernementales. Il existe en forme de la privatisation et la dérégulation.

Les Collectivités Territoriales et la décentralisation en Haïti

La décentralisation mène la bonne gouvernance par trois moyens: (1) en améliorant l'efficacité de l'allocation de ressources, (2) en promouvant la transparence, qui réduisent les possibilités pour la corruption, et (3) en améliorant le recouvrement de coûts. Les gouvernements locaux, étant plus proche aux citoyens, sont en mesure de répondre à leurs besoins. Mais, il y a des conditions préalables, selon Azfar et al (1999), qui peuvent influencer la performance des instances publiques locales: Les responsabilités de tous les niveaux de l'état devraient être bien définies, ayant aucun chevauchement en matière de pouvoir et juridiction. Il faut une loi décrivant en détail les structures et statuts des institutions publiques, surtout au niveau local.

⁵ Boko, 2008

Il faut aussi une loi précisant les mécanismes de contrôle et de suivi. En support des lois organiques, il faut un cadre réglementaire, les pratiques de l'institution détaillées. Et finalement, les élections locales devraient se tenir régulièrement et pas au même temps que les élections nationales.

Dans la constitution haïtienne⁶, il est écrit que « la décentralisation doit être accompagnée de la déconcentration des services publics avec délégation de pouvoir et du décloisonnement industriel au profit des départements » (Art 87.4). Il est défini les différents CT ; la section communale, la commune, l'arrondissement et le département. Le territoire national est subdivisé en départements qui sont divisés en arrondissement qui sont formés des communes dont découlent les sections communales. Aux Départements elle a octroyé la personnalité morale (Art. 77) ; aux Communes elle leur a accordé l'autonomie administrative et financière, qui est un des attributs de la personnalité morale.

Chaque Conseil Exécutif d'une CT est assisté d'une Assemblée Délibérante (art. 63.1, 67 et 80) pour le bon fonctionnement de la gouvernance locale. En effet, le conseil d'administration de la section communale (CASEC) est assisté dans sa tâche par une assemblée de la section communale. Le Conseil Municipal est assisté par un conseil technique fourni par l'administration centrale et rend compte à l'Assemblée Municipale qui elle-même en fait rapport au Conseil Départemental (art.71 et 73).

En 2006, il y avait plusieurs décrets portant sur l'aspect administratif de décentralisation en Haïti.⁷ L'un a fixé les principes fondamentaux de gestion des emplois de la fonction publique territoriale et de ses établissements publics, institutionnalisant la fonction publique territoriale au même titre que la fonction publique centrale. L'emploi au niveau territorial de manière permanente est organisé à travers les fonctionnaires territoriaux. Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), ainsi que l'Institut national de l'administration territoriale (INAT), et des Centres de gestion régionaux de la fonction publique territoriale (CGR/FPT). L'autre a fixé le cadre général de la décentralisation, de l'organisation et du fonctionnement des collectivités territoriales haïtiennes. Il clarifie des principes de la

⁶Constitution de 1987, Titre V, Chapitre I : Des Collectivités Territoriales Et De La Décentralisation

⁷ Paul et Charleston (2015)

décentralisation et spécifie l'obligation de déconcentrer les services de l'État. IL reitere l'autonomie des collectivités territoriales.

La Décentralisation fiscale en Haiti

Une politique de décentralisation fiscale se conçoit dans un cadre juridique qui définit clairement les responsabilités dévolues au niveau local ainsi que les sources de revenu décentralisées. La décentralisation fiscale doit être accompagnée par des réformes institutionnelles et la mise à jour des lois. Parmi les principes de base de la décentralisation fiscale se trouvent : l'adéquation des ressources et responsabilités, l'équité, la transparence, l'imputabilité, la motivation et la sanction. Dans ce cadre, il revient au gouvernement de mettre à la disposition des Administrations locales des ressources adéquates pour l'exécution des responsabilités accrues qui leur sont attribuées, mais aussi la distribution équitable des ressources centralisées allouées aux communautés locales.⁸

Pour que les administrations locales et les organisations privées puissent exercer de manière efficace les fonctions administratives décentralisées, elles doivent disposer de revenus d'un niveau adéquat. De même qu'elles doivent avoir le pouvoir de décision concernant les dépenses. Pour les collectivités territoriales la décentralisation des finances peut impliquer : a) autofinancement ou recouvrement de coûts en faisant payer les usagers pour les services fournis; b) cofinancement ou arrangements de coproduction par lesquels les usagers participent à la fourniture des services et de l'infrastructure par des contributions financières ou de main-d'oeuvre; c) augmentation de recettes locales par les taxes sur les propriétés ou sur les ventes ou encore par les impôts indirects; d) transferts interadministrations qui envoient une portion des recettes générales des impôts perçus par le gouvernement central vers les administrations locales pour des besoins généraux ou spécifiques; e) autorisations aux municipalités d'emprunter et mobilisation de ressources du gouvernement national ou local (moyennant des cautions).⁹

En Haiti, la commune a des fonctions à la fois politique et technique. La constitution a doté la commune d'une autonomie administrative et financière. Pour ce, le Conseil municipal, en tant qu'organe exécutif élu au suffrage universel est responsable d'administrer ses ressources au

⁸ Boko (2008)

⁹ Decentralization Thematic Team, COlumbia University and World Bank

profit exclusif de la Municipalité et rend compte à l'Assemblée Municipale qui elle – même en fait rapport au Conseil Départemental (Art.73) et de gérer les biens fonciers du domaine privé de l'état situé dans les limites de sa Commune. Ils ne peuvent être l'objet d'aucune transaction sans l'avis préalable de l'Assemblée Municipale (Art.74).

En ce qui concerne les compétences techniques de la commune, elle doivent gerer les exploitations des carrieres; appliquer les normes et les reglements en matiere d'utilisation du sol et d'habitat, de l'orientation et du contrôle du développement physique local, ainsi que l'octroi des permis de localisation d'activités, de lotir, de bâtir et d'interventions dur le cadre bâti; mettre en place et entretenir de réseaux de services et d'équipements collectifs (assainissement, gestion des déchets, drainage, eau potable, marché, cimetières, terrains de jeux, foyers culturels, voiries, places publiques...); offrir des services sociaux visant la satisfaction des besoins de clientèles particulières ou marginales (orphelinats, crèches, asiles, logements sociaux, cantines ...), entres autres.¹⁰

Dans l'état actuel de la legislation, la commune constitue la seule CT a bénéficier de des propres ressources sous forme de redevances et de taxes et imports locaux. La loi avait également prévu des recettes constituées des transferts et subventions de l'Etat, les dons en espèces ou en nature, et les produits des emprunts dument autorisés.¹¹

En parlant des ressources adéquates, le plus souvent on se limite aux taxes communales et aux subventions de l'état. Mais le gouvernement haitien a aussi l'obligation "de doter les CT de moyens financiers adéquats, d'établir les programmes de formation en gestion administrative et gestion de projets de caractère productif et social et de doter les CT de d'instruments financiers et organisationnels leur permettant de jouir pleinement de leur autonomie."¹² C'est dans cette optique que le Fonds de Gestion et de Developpement des Collectivites Territoriales (FGDCT) ont ete créé en 1996; actuellement géré par le MICT.

L'article 3 de la loi du 20 août 1996 indique que le Fonds est alimenté par des salaires de tous les fonctionnaires de l'État et de tous les employés du privé touchant plus que 5 000 gourdes ; une majoration des bordereaux de douane à l'exception des produits pétroliers,

¹⁰ Deshommes (2004)

¹¹ Deshommes (2004)

¹² Deshommes (2004)

pharmaceutiques, alimentaires, les intrants agricoles et le papier, des plaques d'immatriculation et les vignettes, et des billet d'avion ; un pourcentage du prix de vente des paquets de cigarettes, les primes d'assurance, des montants gagnés à la loterie et tous autres jeux et paris assimilés, et de l'impôt sur le revenu. Bien que beaucoup d'opacité entoure les dépenses du FGDCT, les allocations sont versées aux Communes, les principaux agents de développement, étant plus proche de la population, et privilégiées sur le plan financier.

La décentralisation fiscale et la satisfaction des citoyens

Encore, il faut distinguer entre la décentralisation fiscale et politique. C'est à dire il y a des mesures qui déconcentrent la prestation des services publics et aussi accordent le pouvoir de collecter les impôts et générer les recettes aux gouvernements locaux. En revanche, il y a l'aspect politique qui ne fait que augmente les opportunités aux citoyens à participer dans les prises de décisions. En ce qui concerne la satisfaction ressentie par les citoyens envers leur élus, plusieurs études ont démontré que c'est directement liée à la décentralisation fiscale.

La corrélation entre la décentralisation fiscale et la satisfaction des citoyens a été étudiée dans les différents coins du monde. En Chine¹³, une étude a été menée, utilisant les données transversales répétées (Enquête sociale générale de Chine) sur les ménages urbains chinois pour tester l'hypothèse: est-ce que la décentralisation fiscale augmente le bien-être individuel. Les données utilisées ont été recueillies à trois reprises, en 2003, 2005 et 2006, et couvraient la plupart des provinces de Chine. Le constat final: une grande décentralisation des revenus augmente la satisfaction à l'égard de la vie, après avoir contrôlé un ensemble riche de caractéristiques individuelles et plusieurs facteurs macroéconomiques importants.

Une autre recherche au Chili¹⁴ indique que la décentralisation fiscale vers les municipalités affecte positivement la satisfaction individuelle de la vie. Dans cette étude, l'hypothèse repose sur Hayek (1945) que la décentralisation profite de la connaissance (potentiellement) plus précise des autorités locales sur leur propre circonscription, qu'elle encourage une responsabilisation plus forte envers les personnes et que la décentralisation fiscale en général devrait améliorer la qualité de vie des gens, car il est susceptible d'améliorer la qualité des biens publics locaux et / ou de réduire leur coût pour les résidents.

¹³ Gao et al (2014)

¹⁴ Letelier et Lozano (2016)

Les chercheurs confirment la plupart des résultats antérieurs concernant les sources de satisfaction de la vie. C'est le cas du revenu personnel, du statut professionnel, de la religion, du sexe, entre autres. Néanmoins, les résultats rapportés confirment que les caractéristiques environnementales de la juridiction dans laquelle les gens contribuent de manière significative à expliquer le bien-être personnel des gens.

Parmi les variables du niveau municipal qui méritent d'être mentionnées, l'impact de la pauvreté et la part de la population urbaine semblent être des variables explicatives importantes. Fait intéressant, l'urbanisation affecte positivement la satisfaction de la vie. L'ensemble des variables utilisées pour contrôler la reddition de comptes n'a pas l'effet escompté. Très probablement, cela se produit parce que la capacité assez faible et la visibilité presque nulle que les représentants locaux ont au Chili. Les budgets participatifs sont également négligeables pour expliquer la satisfaction de la vie.

Une décennie après la chute du mur de Berlin, les Européens d'Europe centrale et orientale étaient considérés plus pauvres et plus misérables que les Européens de l'ouest. Aujourd'hui, ils restent aussi misérables qu'ils l'étaient 10 ans après la chute du Mur en deçà de la croissance économique que connaît la zone: entre 1999 et 2008, le produit intérieur brut (PIB) de ces pays¹⁵ a augmenté de 400% en moyenne. En revanche, les niveaux de bonheur individuel sont restés stagnants, augmentant de moins de 15% dans la plupart des pays.

Rodriguez-Pose et Maslauskaite (2012) a étudié cette question de l'impact de la décentralisation sur le bien-être des citoyens. Les résultats indiquent que des niveaux plus élevés de décentralisation politique sont associés à un degré plus élevé de satisfaction de la vie. Dans toutes les spécifications, le coefficient est positif et significatif.

D'autres études empiriques antérieures montrent une relation positive entre la décentralisation et la satisfaction de la vie. On peut citer : Frey et Stutzer 2000 et 2002, Bjørnskov et al. 2008, Hessami 2010, Voigt et Blume 2009, Díaz-Serrano et Rodríguez-Pose 2011, Sujarwoto Et Tampubolon 2015 et Saez et Letelier 2016.

¹⁵ La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie

CALCUL DES COÛTS ET DES AVANTAGES

Pour reprendre, l'intervention analysée, sur cinq ans, est la mise en exécution des prévisions institutionnelles prescrites par la loi afin de réaliser la décentralisation complète et améliorer les capacités des communes à desservir la population. Dans le contexte haïtien, il s'agit de la mise en place des conseils techniques dans les mairies, la formation des élus locaux et des cadres territoriaux, et les transferts pour supporter leur fonctionnement.

Le processus de décentralisation varie d'un pays à l'autre, mais les aspects importants à prendre en compte pour une mise en œuvre réussie sont : l'environnement propice; la capacité institutionnelle de diriger, de mettre en œuvre des réformes; la capacité de gestion; les cadres juridiques et institutionnels, et les mécanismes de responsabilisation. Et malgré les différences de contexte et de mise en œuvre, il existe toutefois des défis communs, y compris la nécessité d'attirer et de retenir des fonctionnaires locaux qualifiés.¹⁶

Les coûts

Les coûts de cette intervention ont pour objectif de mettre en place les balises de la décentralisation. Il se compose de : la formation des élus locaux et des cadres territoriaux, la mise en place des conseils techniques des mairies et les allocations des mairies¹⁷, assemblées et conseils pour les loyers et bureautique.

Formation des élus locaux et des cadres territoriaux

La décentralisation fiscale n'implique pas l'abandon des communautés locales par le gouvernement central. Par contre, l'application d'une politique de décentralisation fiscale demande, dans le court terme, des mesures d'accompagnement dans les domaines de formation et de renforcement de capacités, et de subventions.¹⁸

Les élus locaux sont les gestionnaires des CT et doivent participer à la mise en place d'un schéma d'aménagement, élaborer des projets d'investissement, gérer les populations de leurs CT respectives... De ce fait, la formation des élus locaux devient un point important dans le cadre de la décentralisation surtout en Haïti, dans un pays où un élu local n'est pas forcément formé. D'un autre côté, les élus locaux, plus précisément les maires, sont appuyés dans leurs

¹⁶ Nikolov (2006)

¹⁷ Il y a 140 communes.

¹⁸ Boko (2008)

taches par un Conseil Technique qui contient de nombreux cadres territoriaux. Ces cadres territoriaux ont déjà des connaissances en aménagement du territoire, gestion de projet et autres, mais leurs tâches dans la commune exigent des formations complémentaires.

Dans l'objectif de jeter les balises de la décentralisation, le MICT avait soumis un document de projet au MPCE dans le cadre de son PIP. Le projet « renforcement des élus locaux » est conçu en vue de doter les maires, CASECS, ASECs et leur personnel d'outils nécessaires leur permettant à faire des choix judicieux dans leur gestion. Parler du processus de déconcentration/décentralisation, c'est préparer les autorités locales à s'approprier des instruments que requiert le développement, la démocratie et la cohésion sociale dans une société en pleine mutation. Pour le MICT, la mise en œuvre de ce projet est une réponse adéquate à une des préoccupations fondamentales des collectivités territoriales: le manque de compétences. De manière spécifique, il vise à renforcer la compétence des élus locaux et de leurs administrations en vue de :

Permettre aux instances locales d'avoir une meilleure emprise sur le milieu et d'effectuer avec efficacité les choix qui s'imposent

Contribuer à une meilleure harmonisation des services locaux aux besoins des citoyens en tenant compte des particularités et des priorités de chaque milieu

Conduire à une meilleure utilisation des ressources humaines, matérielles et financières

Permettre à chaque niveau de gestion d'être plus responsable vis-à-vis du citoyen

Arriver à jeter les bases de la cohésion sociale.

Donner une réponse plus efficace et mieux adaptée au changement en cours

L'approche méthodologique consiste à monter une série de séances de formation sur la gestion financière, la gestion de conflits, le leadership, les enjeux de la déconcentration/décentralisation, la maîtrise d'ouvrage des initiatives en matière de développement local ainsi que des appuis dans le domaine de la consolidation des acquis et le soutien au processus de consultation et de mobilisation des ressources humaines et financières.

Pour la mise en œuvre de ce projet, trois modules de formation seront conçus par catégorie d'acteurs. Il s'agit des maires, des CASECs et du Personnel d'administration municipale (secrétaires généraux, responsable financier, responsable administratif, responsable technique, receveur municipal).

Les formations sont programmées sur une période de trois ans, totalisant 18.7 millions de gourdes. Les contenus des formations sont présentés dans les annexes de ce document.

Mise en place des Conseils Techniques dans les mairies

Il convient de souligner que les Conseils Techniques ne sont pas effectifs. Hors, ces conseils sont un soutien essentiel aux mairies, surtout dans le cadre de gestion des FGDCT. Le cadre legal veut que le conseil municipal soit assisté d'un conseil technique fourni par l'administration centrale. Or, les attributions des communes sont importantes dans le cadre de la décentralisation, car, la mairie représente l'Etat au niveau de la commune. L'aspect technique doit, donc, être pris en grande considération.

Il est envisagé pas le MICT que ces conseils techniques seront composés d'un secretaire general, un ingénieur, des cadres territoriaux, et le personnel de voirie. Le coût total s'élève a 1,1 milliards de gourdes et se compose principalement des salaires. Les salaires sont en fonction de la grille salariale actuelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), mais une majoration de 5% a été appliquée pour les conseils techniques en province afin d'attirer les compétences requises.

Le Directeur Général/ Secrétaire Général est en tête du Conseil Technique. L'ingénieur municipal gère la mise en œuvre et la réalisation des projets d'infrastructures municipales. Les cadres territoriaux assurent la gestion des équipements et des services collectifs sur les différents domaines liés aux compétences de mairies (gestion des espaces publics, gestion des déchets solides et propreté, eau et assainissement, marché, abattoirs, foires, opérations funéraires et cimetières etc...). Et le personnel de voirie a pour tâche de nettoyer les routes, de visiter le terrain en vue de signaler les nouvelles constructions et entreprises.

Allocations des mairies et des loyers

Ce sont les coûts prévus annuellement pour les allocations et loyers des CT dans le budget annuel (sur la base d'un exercice fiscal), totalisant 6.4 milliards de gourdes.

Les Avantages

Notre calcul des avantages se base sur les relations décrites entre la décentralisation fiscale et la satisfaction des citoyens. Les théories expliquées plus tôt montrent que la décentralisation fiscale augmente la satisfaction des citoyens. De ce fait, la décentralisation fiscale représente un avantage pour la population, et nous avons essayé de chiffrer cet avantage en utilisant différentes études liées à la décentralisation fiscale et à la satisfaction des citoyens.

Dans cet objectif, nous avons commencé par estimer le pourcentage des dépenses totales faites par les communes. Ce calcul a été fait à partir des recettes des communes pour trois exercices consécutifs 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 car nous supposons que les communes dépensent tout ce qu'elles collectent. La moyenne d'augmentation des recettes (et par inference dépenses) sur ces trois années est de 2.99%.

L'Etude de Bjornskov et al (2008) postule, après avoir étudié 66 pays, que la corrélation entre la décentralisation fiscale et la satisfaction des citoyens est positive, ayant un coefficient de .004 pour chaque 1% augmentation en dépenses. Donc pour 2.99% comme augmentation de dépenses en moyenne, on verra un niveau de satisfaction de 0.012.

Pour chiffrer cet indice, on a utilisé les études de Stevenson et Wolfers (2013), pour chaque 1 point en satisfaction, on verra 4% augmentation en revenu personnel. Donc, $4\% \cdot 0.012 = 4.78\%$. Ensuite, ce pourcentage a été multiplié par les projections du PIB pour les cinq prochaines années.

Tableau récapitulatif

Taux d'actualisation	Avantages	Coûts	Ratio coût-avantage
3%	111 793 724 079	10 946 138 738	10,21
5%	105 577 293 249	10 348 368 541	10,20
12%	87 605 139 069	8 617 069 572	10,17

CONCLUSION

La décentralisation, dans le cadre de notre travail, est un transfert de pouvoir de l'Etat central vers les collectivités locales encore appelées collectivités territoriales. La constitution de 1987 définit les différentes collectivités territoriales et donne la prérogative aux communes en tant qu'autorité administrative et financière. D'autres textes législatifs élargissent les compétences

des communes en tant que Collectivité Territoriale. De ce fait, les communes sont les CT les mieux placés dans un cadre de décentralisation. Faire appliquer les lois sur la décentralisation revient à :

mettre en place les indicatifs de la constitution à travers la mise en place des Conseils techniques et de différentes assemblées

former les élus locaux en vue d'une meilleure prise en charge des tâches qui leur sont assignés.

L'objectif de cette recherche est d'analyser les coûts et les avantages de la mise en œuvre de la décentralisation tel que prescrit dans les textes législatifs. C'est à dire, les coûts et les avantages sont calculés pour les actions suivantes: la mise en place des conseils techniques aux mairies, la formation des élus locaux, et la mise en disposition des ressources nécessaires pour l'exécution des devoirs municipaux. Cette recherche s'appuyait sur des informations fournies par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Le ratio coût-avantage pour la décentralisation est 10,2, à un taux d'actualisation de 5%. Plus les ressources sont dépensées au niveau local, plus la gestion et les compétences des cadres locaux s'améliorent, et plus les Haïtiens sont encouragés quant à leur propre potentiel et à leur avenir.

Il convient de souligner que le contexte politique n'est pas toujours favorable. Les élections locales n'ont pas toujours lieu. Ce qui peut ralentir le processus de décentralisation. En outre, les études ont montré une corrélation négative entre certains indices macroéconomiques (par exemple le PIB, l'inflation et le chômage), l'instabilité politique et l'insécurité, et le bien-être perçu par l'individu. Tout autant qu'on ne s'attaque pas à ces problèmes structurels, la capacité des municipalités d'agir en faveur de leur mandants sera encore limitée.

BIBLIOGRAPHIE

Azfar, Omar et al. "Decentralisation, government, an public services- the impact of institutional arrangements", IRIS Center, University of Maryland College Park, September 1999.

Decentralization Thematic Team, Banque mondiale et Columbia University. "Sourcebook en ligne sur la decentralisation et developpement local", <http://www.ciesin.columbia.edu/decentralization/French/General/Qu'est-ce%20que.html>, accédé 21 mars 2017:

Banque Mondiale, Participation en développement communautaire : Renforcer les communautés en Haïti

Boko, Sylvain. "Un aperçu sur la decentralisation fiscale et les finances locales en Afrique Francophone", avril 2008. <http://siteresources.worldbank.org/CMUDLP/Resources/BOKO.pdf>, accédé 21 mars 2017

Deshommes, Fritz, Décentralisation et Collectivité Territoriales en Haïti, un état des lieux, Editions Cahiers Universitaires, 2004

Díaz-Serrano L, Rodríguez-Pose A. , *Decentralization, Happiness, and the Perception of Institutions*, 2011
CEPR Discussion Papers 8356, C.E.P.R., London. Madrid, Spain: IMDEA

Gao,S., Meng, X., et Zhang, L. "Fiscal decentralization and life satisfaction: evidence from urban China", *Social Indicators Research*, decembre 2014, vol, 119, Iss. 3, pp 117-1194

Gouvernement d'Haïti, Commission nationale à la reforme administrative. "Problematique de la decentralisation et realite des collectivites territoriales", mars 2002. http://haiticci.undg.org/uploads/05_Probl%C3%A9matique%20de%20la%20decentralisation%20et%20realite%20de.pdf, accédé 21 mars 2017

Gouvernement d'Haïti. Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Recueil des textes normatifs entourant l'action locale, avril 2011

Lebovics Maxime, « Analyse des apports et des contraintes du développement participatif », *Afrique contemporaine*, 2007/3 n° 223-224, p. 403-432. DOI : 10.3917/afco.223.0403

Letelier, Leonardo et Jose Luis Saez Lozano. "Fiscal decentralization and life satisfaction in Chile: a municipal multilevel analysis. Comision economica para america latina y el Caribe, 2016, http://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/proposal_letelie_saez_v_jornadas_de_fin_local_sc_2016_1.pdf, accédé 22 mars 2017

Nikolov, Dimce. "Decentralization and decentralized governance for enhancing the delivery of services in transition countries", UNDESA, september 2006.

Paul, Benedique and Charles Charleston. Les Collectivites Territoriales: analyseurs du processus democratique bloque en Haiti, Haiti Perspectives, vol. 4, no. 3, automne 2015. <http://www.haiti-perspectives.com/pdf/4.3-colletivite.pdf>, accede 22 mars 2017

Population totale, population de 18 ans et plus, Ménages et densités estimés en 2012. Enquête sur les Conditions de Vie de la Population après Séisme (ECVMAS). IHSI/MEF

Republique d’Haiti. Constitution de 1987, Titre V, De la décentralisation et des Collectivités Territoriales, juillet 2015

Rodriguez-pose, Andres ad Kristina Maslauskaite. "Can policy make us happier? Individual charateristic, socio-economic factors and life satisfaction in central andn Eastern Europe", Cambridge Journal of Regions, Economy and Society (2012) 5 (1): 77-96

Voigt S, Blume L. *,The Economic Effects of Federalism and Decentralization: A Cross-Country Assessment*, 2009 CESifo Working Paper No: 2766. Munich, Germany: CESifo

Woodly Fleurjuste, GADE HAITI, Gestion des équipements et services publics

Annexe 1. Contenu des formations des maires

Tableau 2. Formations des maires

Modules de formation à l'intention des maires et du personnel de l'administration communale	
Thèmes des Modules	Eléments de contenu
L'Etat Unitaire Décentralisé d'Haïti(EUD)	Définition des concepts liés à la décentralisation Organisation et fonctionnement de l'Etat Unitaire Décentralisé d'Haïti Place et rôle des C.T dans l'Etat Unitaire Décentralisé Les avantages et entraves relatifs à la décentralisation en Haïti Réformes nécessaires pour la mise en place de l'Etat Unitaire Décentralisé
La Collectivité Territoriale Communale (CTC)	Connaissance et maîtrise du territoire Communal Vocation Compétences Rôle des organes Leadership des élus : capacités Rôles des élus de la CTC dans la protection de l'environnement Différence entre Collectivité Communale et Mairie Différence entre Hôtel de ville et Hôtel Communal Organes de la CTC et leurs rôles Organisation et fonctionnement de l'Hôtel Communal
Des Relations de la Collectivité Territoriale Communale (RCTC)	Conseil Départemental et Assemblée départemental Relations entre Conseil communal et Conseil Départemental Relations avec : les CASECS et les structures déconcentrées de l'Etat les projets les ONGs La Société Civile organisée et la Diaspora Gouvernance
Le budget communal (BC)	Articulation entre la commune et la section communale Définition des concepts liés à l'élaboration et à l'approbation du budget communal La fiscalité locale Différents types de ressources Composantes du budget communal Cheminement du budget communal et son articulation au budget national La gestion du budget Le contrôle budgétaire
Articulation budget communal et initiatives de développement local	Définition des concepts Le plan communal de développement Le développement local et ses dynamiques Identification et priorisation des besoins des sections communales Articulation des actions de développement avec le budget communal Coordination et planification des projets de développement Management avec les structures déconcentrées, ONG, etc Articulation entre décentralisation, aménagement du territoire et développement local.

Annexe 2. Contenu des formations des CASECs

Tableau 3. Formation des CASECs

Thèmes de modules	Eléments de contenu
L'Etat Unitaire Décentralisé D'Haïti (EUD)	Définition des concepts liés à la décentralisation Organisation et fonctionnement de l'Etat Unitaire Décentralisé Reformes nécessaires pour la mise en place de l'Etat Unitaire Décentralisé Avantages, problèmes et entraves relatifs à la décentralisation pour Haïti Place et rôle des C.T dans l'Etat Unitaire décentralisé
La Collectivité Section Communale	Vocation Compétences Différence entre C.T Section Communale et Section Rurale Différences façons de voir la C.T Section Communale Composantes de la C.T.S.C Rôles des organes de la C.T.S.C leadership des élus : capacités Action des élus de la CTSC dans la protection de l'environnement Organisation et fonctionnement du BASEC Rôle de la société civile organisée dans le développement de la C.T.S.C
Les besoins prioritaires et plans d'action de la Collectivité Territoriale de Section Communale	Etapes qui permettent de définir un problème Besoins Fondamentaux Insatisfaits (DSRP/BFI) Objectifs du millénaire (ODM) Les besoins prioritaires de la C.T.S.C Planification, prise de décision, mobilisation et gestion des ressources Elaboration d'un plan d'action pour la réalisation des activités de développement
Des relations de la Collectivité Territoriale Section Communale	Mise en place de l'AM Rôles de l'AM et du CM Relation entre le CASEC et le CM Prise en compte des besoins prioritaires des sections communales dans l'élaboration du plan communal de développement et du budget communal Subventions du pouvoir central à la CTSC

Annexe 3. Cours Spécialisés à l' intention des Maires, du personnel de l'administration communale et des CASEC

Tableau 4. Cours spécialisés à l' intention des élus locaux et des cadres territoriaux

Cours spécialisés à l'intention des Maires, du personnel de l'administration communale et des CASECs		
Titre	Contenu	Objectifs visés
Gestion de conflits	Maîtriser la nature des conflits et des tensions Mieux se connaître et mieux connaître les autres Identification des différents modes de relations interpersonnelles et utilisation du canal de communication le plus adapté à son interlocuteur pour désamorcer l'agressivité Le conflit entre partenaires et structures différentes, le conflit organisationnel et le diagnostic des dysfonctionnements Le conflit issu du changement et les blocages à lever démarche gagnant pour sortir du conflit	Cette formation a pour objectif, d'identifier les mécanismes qui génèrent les conflits et ceux qui permettent de les éviter et en sortir gagnant / gagnant.
Gestion de projets / politiques publiques	Cadrage Découpages Planification Tâches, ressources et coûts Structures de management Analyse de risques Suivi Implémentation	Ce cours de gestion de projet vous fournira les principales informations nécessaires pour manager et gérer un projet.
Conduite et gérance des affaires publiques	Mécanismes possibles d'articulation entre la conduite politique et la gérance dans les institutions publiques Profils de compétences requis pour le conducteur politique et le directeur public dans l'état moderne Outils disponibles pour la prise de décisions	
Gestion stratégique des ressources humaines	Comment évaluer les résultats des groupes de travail Comment identifier les nécessités de qualification des personnes et des groupes de travail ? Comment promouvoir l'équité, la compétitivité et l'orientation à des stimulants dans l'administration?	Incorporer des stratégies, méthodes, techniques et instruments de gestion de ressources humaines applicables dans une organisation

<p>Développement local</p>	<p>Acteurs du développement local : collectivités, usagers, partenariats Politiques et stratégies de développement Instruments juridiques et financiers du développement local Ingénierie de projets (diagnostic, mobilisation des acteurs, programmation, pilotage, suivi et évaluation). Étude d'un plan local de développement Aménagement du territoire et valorisation du patrimoine Croissance, développement local et développement durable Échange d'expériences et présentations comparatives</p>	<p>Le développement local concerne les diverses initiatives mises en avant dans un cadre d'action partenariale, par des acteurs individuels et collectifs, désireux d'améliorer les conditions de vie dans leur environnement immédiat. L'objectif de ce séminaire est de proposer aux auditeurs une réflexion globale sur le développement local et des exemples de nouvelles dynamiques territoriales.</p>
<p>Etat et pouvoirs locaux</p>	<p>La gestion publique dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration : historique et problématique d'ensemble Répartition des compétences et rapports entre État et pouvoirs locaux Rôle des CT Mise en œuvre des politiques publiques : complémentarité et coordination entre l'État et les collectivités territoriales Financement de l'action publique locale Évaluation des politiques publiques dans les territoires</p>	<p>La mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire implique des moyens juridiques, humains et financiers adaptés à leurs objectifs. Elle pose également la question de la répartition des compétences et de la coordination des actions entre les différents acteurs chargés de leur suivi et de leur évaluation. Ce séminaire vise à enrichir les connaissances des élus sur ces aspects</p>
<p>Gestion des risques et désastres</p>	<p>Introduction aux concepts clefs de crise et de gestion des risques Prévention des risques, des menaces et des crises Missions de l'État et organisation administrative en matière de gestion de crise ; coordination des différents acteurs, tant au niveau national qu'international Gestion et conduite stratégiques des crises Communication de crise Traitement de l'après crise, évaluation et retour d'expériences</p>	<p>Epidémies, canicules, inondations, attentats, prises d'otages, marées noires, tempêtes et incendies sont particulièrement les crises potentielles auxquelles doit faire face un État. Partant du principe que les citoyens ont droit à la sûreté, l'État doit être à même de gérer les risques inhérents aux sociétés modernes. Il doit être en mesure de réagir avec le maximum d'efficacité, afin de diminuer les conséquences d'une catastrophe et d'offrir ainsi la protection la plus étendue possible aux populations. Ce séminaire doit fournir aux participants des outils leur permettant de protéger la population, de circonscrire et finalement de surmonter une crise</p>

Haïti fait face à des défis de développement économique et social parmi les plus importants au monde. Malgré un afflux d'aide à la suite du tremblement de terre de 2010, la croissance et le progrès continuent d'être minimums, au mieux. Avec autant d'acteurs et un large éventail de défis allant de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau potable à la santé, l'éducation, la dégradation de l'environnement et les infrastructures, quelles devraient être les premières priorités pour les décideurs, les donateurs internationaux, les ONG et les entreprises ? Avec un temps et des ressources limités, il est crucial que l'attention soit régie par ce qui fera le plus grand bien pour chaque gourde dépensée. Le projet Haïti Priorise travaillera avec les parties prenantes partout dans le pays pour trouver, analyser, classer et diffuser les meilleures solutions pour le pays. Nous impliquons les Haïtiens de toutes les parties de la société, par le biais des lecteurs de journaux, ainsi que des ONG, des décideurs, des experts de secteurs et des entreprises afin de proposer les meilleures solutions. Nous avons nommé quelques-uns des meilleurs économistes d'Haïti et du monde pour calculer les coûts et les avantages de ces propositions au niveau social, environnemental et économique. Cette recherche aidera à établir des priorités pour le pays grâce à une conversation à l'échelle nationale sur ce que sont les solutions intelligentes - et moins intelligentes - pour l'avenir d'Haïti.



Haïti Priorise

Un plan de **développement** alternatif

Pour plus d'informations visitez www.HaitiPriorise.com

C O P E N H A G E N C O N S E N S U S C E N T E R

Copenhagen Consensus Center est un groupe de réflexion qui étudie et publie les meilleures politiques et opportunités d'investissement basées sur le bien de la société (mesurées en dollars, mais en intégrant également par exemple : la protection de l'environnement, la santé et le bien-être) pour chaque dollar dépensé. Copenhagen Consensus a été conçu pour répondre à un sujet fondamental, mais négligé dans le développement international : dans un monde qui a une courte durée d'attention et des budgets limités, nous devons trouver des moyens efficaces pour faire le plus de bien au plus grand nombre. Copenhagen Consensus fonctionne avec plus de 300 des plus grands économistes au monde, y compris 7 lauréats du prix Nobel pour donner la priorité aux solutions des plus grands problèmes mondiaux, sur la base de l'analyse de données et du rapport coût-avantage.